

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 11 décembre 2024

**Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35**

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-cinq novembre deux mille vingt-quatre, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

**ADOPTION DE LA
CONVENTION DE
MISE À
DISPOSITION
D'UNE SALLE A
L'ÉCOLE ROMAIN
ROLLAND
ELEMENTAIRE A
L'ETABLISSEMENT
PUBLIC VILLE
EVRARD**

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Sonia ANGEL, Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Johanna BERREBI, Delphine PUIPIER, Simon BERNSTEIN, Nancy AGUILERA TORRES, Camille FALQUE, Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES :

Moussou NIANG par Valérie LEBAS, Patrick CARROUER par Lionel BENHAROUS, Lisa YAHIAOUI par Liliane GAUDUBOIS, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT.

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Bénédicte BARBET, Brigitte BERCERON, Vincent DURAND, Malika DJERBOUA.

SECRETAIRE : Patrick BILLOUET



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2024

OBJET : ADOPTION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE SALLE A L'ÉCOLE ROMAIN ROLLAND ELEMENTAIRE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC VILLE EVRARD

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29,
VU le Code de l'Éducation, notamment l'article L. 216-1 relatif aux établissements scolaires,
VU la demande de l'Établissement Public de Santé (EPS) Ville-Evrard pour la mise en place d'une Unité Élémentaire d'Enseignement Autisme au sein de l'école Romain Rolland,
VU les échanges entre la Ville et l'EPS Ville-Evrard en vue de définir les modalités d'accueil des enfants bénéficiant de ce dispositif,

CONSIDERANT CE QUI SUIT :

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville des Lilas en faveur de l'inclusion scolaire et de l'accompagnement des enfants en situation de handicap,

CONSIDÉRANT que la mise à disposition de cette salle contribuera à répondre aux besoins éducatifs spécifiques des enfants autistes scolarisés à l'école Romain Rolland,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : Approuve la mise à disposition d'une salle de l'école élémentaire Romain Rolland, située Esplanade des Droits de l'enfant aux Lilas, au profit de l'EPS Ville-Evrard pour la mise en œuvre du dispositif « Unité Élémentaire d'Enseignement Autisme » (UEEA), selon les termes de la convention annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer la convention de mise à disposition avec l'EPS Ville-Evrard ainsi que tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de cette disposition.

ARTICLE 3 : Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Délibération votée par 29 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention.

Le Maire des Lilas

Lionel BENVAROUS



Le secrétaire de Séance

Patrick BILLOUET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20241211-d169-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le **13 DEC. 2024**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.